Le REFERENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE

Pourquoi les Gilets Jaunes se rassemblent de plus en plus autour de cette revendication commune ?

C'est issu du constat qu'en France, **on a beau voter régulièrement, on n'est jamais contents.** Nos représentants et leur manière de gouverner s'éloignent toujours plus de la réalité des français(e)s.

Pourtant, n'est ce pas au peuple de gouverner dans une démocratie ?

L'Article 2 (alinéa 4) de la Constitution Française le précise pourtant bien :

Le principe de la République est : « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Alors, quel est le problème ?

L'article suivant (alinéa 1, Article 3 de la Constitution française) précise :

« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. »

Le peuple n'exerce sa souveraineté que par le biais de ses représentants…

… **Donc il ne se gouverne pas lui-même.**

Le citoyen de la Ve République n'est pas un citoyen mais uniquement un électeur.

Le mouvement des gilets jaunes pointe aujourd'hui du doigt la limite de cette démocratie représentative.

Les gens au pouvoir n'ont pas à écrire eux-mêmes les règles du pouvoir, cela revient à rédiger son propre contrat de travail.

Nous élisons et payons des représentants pour administrer le pays pour nous, c'est à nous de rédiger leur contrat de travail, qui est la constitution de notre pays ainsi que ses lois.

Le référendum existant actuellement est uniquement à l'initiative du président de la république ou des parlementaires, et la dernière fois qu'ils s'en sont servi c'était il y a maintenant 13 ans. Nous avons alors dit non à la constitution européenne, et ce texte a été adopté quand même, sans nous demander notre avis ! (Traité de Lisbonne, 2007).

Grâce au RIC, une partie de la population peut prendre l'initiative de poser une question au peuple français (comme lors d'une pétition), mais la réponse à cette question sera obligatoirement prise en compte par le gouvernement.

Nous demandons la modification de l'article 3 de la constitution française pour y intégrer le Référendum d'Initiative Citoyenne !

Proposition de modification de l'article 3 : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par le biais de ses représentants, et par la voie du référendum d'initiative citoyenne, en toutes matières, y compris constitutionnelle et de ratification des traités ; cet article ne peut être modifié que par voie référendaire. »

Exigeons le R.I.C !

Référendum d'Initiative Citoyenne

C'est quoi le R.I.C ?

C'est un référendum **à l'initiative des citoyens**, sans passer par leurs représentants (Article 3 Constitution). Il existe 4 types de référendum (R.I.C) et nous les réclamons !

À quoi sert-il ?

Il permet **à l'initiative des citoyens** de prendre des décisions importantes. Elles concernent le fonctionnement, l'amélioration ou l'évolution du pays.



Législatif

J'ai une idée de loi, je veux la proposer !

Révocatoire



Je demande le départ d'un responsable politique !

R.I.C



Je ne suis pas d'accord avec cette loi ! Je souhaite sa suppression !



Je demande une modification de la Constitution !

Abrogatoire

Constituant

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Pétition **à l'initiative des citoyens**	Seuil défini dans la Loi atteint	Déclenchement du Référendum	Application de la décision majoritaire

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour signer la pétition en ligne RDV sur le lien :

http ://www.article3.fr/actions/petition-pour-l-instauration-du-referendum-d-initiative-citoyenne-en-france